

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008

L'An deux mille huit, le 30 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2008

PRESENTS : P. TRAPIER, R. RINALDI, M. BORDE, C. CAMPAGNE, J. COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, S. AUGIER-COLOMB, H. GRANJON, G. MERLAND, S. MOURZELAS, P. GARCIA, J. GRANGEON, A. CHAABI, H. HELY, G. SAGNARD, T. LECOMTE, S. GARGALLO, N. ROUSSIER, C. ILLY, G. GIRARD, P. PASTORE, S. BROT, P. MILLOT, A. SARRION.

POUVOIRS : F. MYALI à J. COURIOL-VIGNE, N. DUPESSEY à R. RINALDI, S. TAULEIGNE à G. GIRARD.

Le compte-rendu de la séance du 26 mai 2008 est approuvé.

### 1) DECISIONS MODIFICATIVES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Sur le Budget communal, par 23 pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal adopte une augmentation de 426 000 € du budget de fonctionnement et de 103 649,24 € du budget d'investissement.

Les décisions modificatives sur l'eau (virement de crédits de 90 000 €) et sur l'assainissement (+ 45 000 € en fonctionnement) sont adoptées à l'unanimité.

Madame GIRARD explique le refus de voter la DM du budget principal du fait du manque de cohérence (le Conseil Municipal va voter des créations de postes et la DM ne modifie pas la structure du chapitre "charges de personnel") et de l'augmentation de certains postes (CCAS, frais de formation des élus).

Pour Monsieur LAURENT-BOURGE, d'ici à la fin de l'exercice, il y aura d'autres décisions modificatives en fonction de la réalité des besoins.

Monsieur TRAPIER rappelle que la formation des élus est un droit et que l'augmentation de la subvention CCAS correspond au développement de la politique sociale en direction des Portois.

### 2) TARIFS MUNICIPAUX (rapporteur : P. TRAPIER).

Afin de prendre en compte le contexte national de dégradation du pouvoir d'achat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux. Madame BORDE précise que cette décision s'applique également aux tarifs, soumis au quotient familial, de l'école de musique intercommunale et du CLSH.

3) DOTATION VILLE MOYENNE (rapporteur : C. ILLY).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire pour la dotation ville 2008, les travaux de mise en "accessibilité handicapée" de l'école Joliot-Curie et l'aménagement de ses abords, pour un montant de travaux estimés à 181 000 €.

4) DEMANDE DE SUBVENTION – EQUIPEMENT DE LA SALLE SPECIALISEE (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département pour une subvention d'équipement relative au changement des mousses des fosses de la salle spécialisée.

5) AMENAGEMENT PLAINE DE JEUX STADE COULLAUD – SUBVENTION DEPARTEMENT (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département pour une subvention d'équipement relative aux travaux de réfection du stade d'entraînement de football (terrain extérieur) pour un montant de 30 % du montant des travaux HT soit 10 919,17 €.

6) DOSSIER ENTREPRISE SERRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'extension de la société SERRE (mécanique de précision – Auréats) qui s'accompagne de la création de trois emplois.

7) DEMANDE DE SUBVENTION SDED – AMENAGEMENT ESTHETIQUE RUE FERRY (rapporteur : G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montage financier relatif à cette opération et charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention afférente (montant des travaux 75 800 €, part financée par le SDED 41 690 € soit 55 %).

8) TRAIN-THEATRE – DEMANDE DE SUBVENTION CDRA (rapporteur : M. BORDE).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de solliciter la Région à hauteur de 10 000 € dans le cadre du CDRA au titre des actions en faveur du spectacle vivant développées par le *Train-Théâtre*.

9) MISE A DISPOSITION DU SERVICE LOGISTIQUE – CONVENTION SIARP / COMMUNE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la convention liant le SIARP et la Commune pour la mise à disposition de services logistiques au syndicat.

10) ADHESION ESPACE ANIMALIER – CONVENTION AVEC LA VILLE DE VALENCE (rapporteur : P. TRAPIER).

Par 23 pour et 6 contre, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'espace animalier de Valence, afin d'assumer l'obligation légale faite aux communes d'assurer le ramassage et l'accueil de tout animal en état de divagation. L'application de la convention devrait être effective au 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour un coût annuel d'environ 1,50 €/hab.

11) ROVALTAIN- MODIFICATION STATUTAIRE (rapporteur : J.M. BOCHATON).

La modification vise le transfert du siège social du syndicat mixte de ST MARCEL à ALIXAN et l'actualisation de la répartition des contributions. Elle est adoptée par 28 pour et 1 abstention (M. SARRION).

12) APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE (rapporteur : G. SAGNARD).

Par 25 pour et 4 abstentions (GIRARD + pouvoir, BROT, MILLOT), le Conseil Municipal valide le résultat des CAO des 23 et 30 juin :

- lot n° 1 : Terrassement, voirie, réseaux, espaces verts : Entreprise COLAS (VALENCE) pour un montant de 127 314,20 €/HT,
- lot n° 2 : Blocs techniques et sanitaires, Entreprise EUROPE Aménagement (GAP) de 123 000 €/HT.

13) AVENANT AMENAGEMENT CTM (rapporteur : G. SAGNARD).

Sont adoptés à l'unanimité, différents avenants (suite à la demande du maître d'ouvrage) pour un montant de 82 962,18 €/HT.

14) DENOMINATION DE VOIES (rapporteur : R. RINALDI).

Les dénominations de voies sont adoptées à l'unanimité.

15) ACQUISITION PARCELLES S.I. BOURNE ET MINISTERE DE L'AGRICULTURE (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le S.I. de la Bourne et le Ministère de l'agriculture pour l'acquisition de délaissé de parcelles du syndicat.

16) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (rapporteur : R. RINALDI).

Les deux rapports sont entérinés par le Conseil Municipal sans observation.

17) SALLE DE LA CHAFFINE – PROTOCOLE DE MISE A DISPOSITION (rapporteur : P. TRAPIER).

Le Conseil Municipal décide par 25 pour et 4 abstentions (GIRARD + pouvoir, MILLOT, BROT) d'approuver le protocole de mise à disposition de la salle de la Chaffine à l'association sociale et culturelle portoïse dans le but d'exercer la pratique du culte musulman, tous les vendredis ainsi que lors des fêtes musulmanes. Ce protocole est signé pour une durée de 1 an avec, pour le cas particulier du Ramadan, la mise à disposition de la salle du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2008.

Madame GIRARD s'étonne qu'une mise à disposition non exclusive d'un équipement à une association portoïse fasse l'objet d'une convention.

La majorité municipale répond que s'agissant d'un dossier sensible, il convient de faire preuve de transparence (G. SAGNARD), que la convention préserve et garantit les droits et les devoirs

de chacun, y compris face au propriétaire D.A.H. (P. TRAPIER) et enfin que toute convention doit passer devant le Conseil Municipal (M. BORDE).

#### 18) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TWIRLING-CLUB (C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Twirling-Club au titre de sa participation à différentes compétitions en France et en Europe.

#### 19) MODIFICATIONS TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

La modification du tableau du personnel, suite à l'avis favorable du CTP du 23 juin 2008, sont adoptées par 23 pour et 6 abstentions.

##### A) Avancement de grade.

Suite aux décisions prises lors de la C.A.P. du 12 février 2008, proposition est faite de procéder aux avancements de grade de certains agents. Par conséquent, il faudrait :

##### Créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01.01.08
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01.04.08
- 2 postes d'ASEM principales 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01.01.08
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01.08.08
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à compter du 01.01.08

et

##### Supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01.01.08
- 2 postes d'ASEM de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01.01.08
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01.08.08
- 1 poste de puéricultrice de classe normale à compter du 01.01.08.

##### B) Réussite à concours et examen professionnel.

##### Création :

- 1 poste de rédacteur au C.C.A.S (par voie de mutation)
  - 1 poste de rédacteur sur la commune
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008

##### Création de :

- 1 poste ASEM 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008
- 1 poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

##### C) C.C.A.S.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

##### D) Créations de postes à temps complet.

- Budget de la Commune :

- 5 poste d'agents du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 (4 pour les ateliers municipaux et 1 poste pour les écoles),
- 1 poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008,
- 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008,
- 1 poste d'éducateur sportif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008,
- 1 poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

20) RECRUTEMENT SERVICE VIE ASSOCIATIVE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le Conseil Municipal, par 23 pour et 6 abstentions, décide la création au 1<sup>er</sup> septembre d'un poste de catégorie B pour le service Vie Associative. La personne recrutée aura principalement pour mission la coordination de la vie associative associant des dispositifs prenant véritablement en compte les besoins des jeunes et la mise en œuvre d'un festival d'été.

21) RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION ECONOMIE – EMPLOI – INSERTION (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le Conseil Municipal, par 23 pour et 6 abstentions, décide la création au 1<sup>er</sup> septembre d'un poste de chargé de mission (catégorie A) sur des missions de développements économiques, emplois et insertions.

22) ECOLE D'ART – PROLONGATION DE CONTRAT (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour trois ans, le contrat de la directrice de l'école d'art.

23) CONTRAT ETUDIANT MUNICIPAL (rapporteur : G. MERLAND).

Le Conseil Municipal, par 23 pour et 6 abstentions, décide de supprimer par avenant au CEM, l'obligation "d'engagement citoyen" au regard de la législation du travail.

24) MAJORATION INTERVENTION MUSICALE – ECOLE JOLIOT-CURIE (rapporteur : G. MERLAND).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de majorer de trois heures par semaine les interventions de l'animation des CMR pour l'année scolaire 2008/2009.

25) PARTICIPATION COMMUNAL AU FONDS UNIQUE LOGEMENT ET HABITAT (FUHL) AU TITRE DE L'ANNEE 2008 (rapporteur : J. COURIOL).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire sa participation au FUHL pour un montant de 0,50 €/hab.

26) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations.

N° 08/80 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHOPOT Gilles, cadastrée section C 421, 13 rue Pierre Semard.

N° 08/81 : signature d'un contrat avec la société CAP BUREAUTIQUE pour la maintenance de 4 photocopieurs, pour un forfait annuel de 1 500 €/HT pour 300 000 copies annuelles et une facturation à 0.005 €/HT par copie supplémentaire.

N° 08/82 : non préemption sur la propriété de Monsieur BRUNEL Philippe, cadastrée section B 795, 1 rue Jean Effel, Les Auréats.

N° 08/83 : non préemption sur la propriété de la SCI ALFERO, cadastrée sections D 2323, D 2325, D 2326, D 2832, D 2834, D 2837, rue Jean Mermoz.

N° 08/84 : signature d'un marché à bons de commande avec la société AUX CLASSES LABORIEUSES, pour la fourniture de vêtements de travail pour les ateliers municipaux pour un montant compris entre 5 000 € et 20 000 €/TTC.

N° 08/85 : signature d'un marché à bons de commande avec la société AUX CLASSES LABORIEUSES, pour la fourniture de vêtements de travail pour l'entretien des locaux pour un montant compris entre 5 000 € et 20 000 €/TTC.

N° 08/86 : signature d'un marché à bons de commande avec la société AUX CLASSES LABORIEUSES, pour la fourniture de vêtements de travail pour la Pitchouline pour un montant compris entre 5 000 € et 20 000 €/TTC.

N° 08/87 : signature d'un marché à bons de commande avec la société AUX CLASSES LABORIEUSES, pour la fourniture de vêtements de travail, lot 4 – Sécurité, pour un montant compris entre 5 000 € et 20 000 €/TTC.

N° 08/88 : réactualisation du contrat passé avec la Société GARCIA, pour la maintenance de 2 portes sectionnelles du Train-Théâtre, pour un montant de 366 €/HT pour 2 visites annuelles.

N° 08/90 : location du snack-bar de la piscine à Madame MORCILLO, moyennant une redevance forfaitaire de 730 €.

N° 08/91 : non préemption sur la propriété de la SCI SUD EST GESTION IMMOBILIERE, cadastrée section 2145, rue Jean Jaurès, le Saphir.

N° 08/92 : non préemption sur la propriété de Monsieur FAURE Fabrice, cadastrée section C 2107, 5 rue du 18 juin 1940.

N° 08/93 : réactualisation du contrat passé avec la société ERALPRO, pour la vérification et l'inspection technique du système de protection (GTC et alarme intrusion, alarme incendie et désenfumage) de la mairie, pour un montant de 1 038.33 €/TTC pour 1 visite annuelle.

N° 08/95 : non préemption sur la propriété de Monsieur RICOTE Nicanos, cadastrée sections D1616, D353, D354, Marcon.

N° 08/96 : encaissement d'un chèque de 3 314 € de GROUPAMA, en règlement de déprédations contre le bâtiment de la mairie le 13 août 2007.

N° 08/97 : non préemption sur la propriété de Monsieur PARAT Claude et Madame DI BENEDETTO Isabelle, cadastrée section ZE 554, 7 rue Giuseppe Verdi, lotissement les Chênes III.

N° 08/98: non préemption sur la propriété de la SCI LA FEUILLE, cadastrée section C 2350, 8 rue Marx Dormoy.

N° 08/99 : non préemption sur la propriété de Monsieur Cosi COSIMINO, cadastrée section D525, 2 rue Romain Rolland.

N° 08/100 : non préemption sur la propriété de Madame Sandrine VINCENT, cadastrée sections D130, D131, D2439, quartier Grange-Neuve.

N° 08/101 : signature d'un contrat de maintenance avec la Société BWT FRANCE, pour l'adoucisseur d'eau de la piscine, pour un montant forfaitaire annuel de 575 €/HT.

N° 08/102 : signature d'un contrat de maintenance avec la Société BWT FRANCE, pour le suivi des installations d'eau de la piscine, pour un montant forfaitaire annuel de 3 060 €/HT.